PASSONS UN BON ÉTÉ AVEC LES BONS RÉFLEXES

Juillet 2020 - La lettre de l'État dans le Lot

ÉTIAGE : Le préfet du Lot a pris des mesures de restriction d'eau



Avec la répétition des étés secs et chauds, chacun prend conscience, si ce n'était déjà fait, de la valeur et de la fragilité de notre ressource en eau.

Au-delà de l'usage prioritaire pour la production d'eau potable, la politique de l'eau doit aussi tenir compte des usages économiques et des enjeux environnementaux.

C'est notamment l'objet du dispositif de gestion des étiages piloté par le service eau forêt environnement de la direction départementale des territoires en relation avec les acteurs locaux.

L'étiage correspond aux basses eaux d'un cours d'eau. C'est un phénomène naturel placé sous l'influence directe du climat estival (baisse des précipitations, augmentation des températures et de l'évaporation) et de la consommation par la végétation, naturelle ou cultivée.

Cependant, plusieurs facteurs humains l'influencent aussi :

- la dégradation des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) du fait de leurs aménagements ou de leur destruction ;
- les prélèvements opérés dans les milieux pour satisfaire à nos besoins.

Sur la base des observations de la direction départementale des territoires, des prévisions de Météo France et des résultats de la concertation avec les acteurs locaux et avec les services des départements voisins, le préfet du Lot arrête, si nécessaire, les mesures de limitation ou d'interdiction de certains usages des eaux superficielles. Les arrêtés sont disponibles ici.

Une présentation de dispositif des étiages est accessible ici.

ENVIRONNEMENT : Attention aux départs de feux



La prévention du risque incendie de forêt passe avant tout par des **comportements responsables**. Au-delà des actions de prévention récurrentes menées par les acteurs locaux, certains conseils et bons comportements doivent encore être diffusés et rappelés à échéance régulière, **90 % des départs de feux étant en effet d'origine humaine, dont la moitié due à des imprudences et des comportements dangereux**.

Un barbecue, un feu de camp, une cigarette jetée par la fenêtre de la voiture : tous ces comportements peuvent entraîner des départs de feu. Aujourd'hui, 80 % des incendies se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations. Et c'est bien près des habitations que la vigilance doit être la plus accrue. Actuellement, 32 départements sont particulièrement exposés aux feux de forêt, des zones où les conditions météorologiques (vent, sécheresse, chaleur...) peuvent propager violemment et rapidement ces incendies. La prévention face à ce risque se traduit par des gestes et des comportements responsables et concerne aussi bien les riverains que les touristes.



ÉLECTIONS MUNICIPALES : Le préfet du Lot réunit les maires



Michel Prosic, préfet du Lot, et Jean-Marc Vayssouze-Faure, président de l'Association des maires et des élus du Lot, ont réuni les maires réélus ou nouvellement élus du département, par arrondissement. Le 6 juillet, se tenait la réunion des maires de l'arrondissement de Cahors, à la salle La Prade, de Pradines. Les 8 et 9 juillet, les maires des arrondissements de Gourdon et de Figeac ont également été réunis respectivement à Souillac et Lacapelle-Marival.

Ces réunions ont été l'occasion de présenter le rôle du maire, en tant qu'agent de l'État et représentant de la commune dont il est l'élu et de présenter les différents interlocuteurs des services de l'État sur lesquels les maires peuvent s'appuyer dans l'exercice de leurs fonctions.

Plusieurs points ont été abordés : les pouvoirs de police administrative ; les dotations et subventions de l'État ; les questions économiques par l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et la Banque de France ; les finances de la commune, l'aménagement de l'espace et l'environnement avec la direction départementale des territoires, et la direction

départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Enfin, la Banque des territoires apporte également son soutien aux collectivités.

Le préfet du Lot a rappelé son souhait de travailler en collaboration constante avec les maires et les a incités à engager les projets sur leurs territoires. Il a également pu les remercier de l'engagement dont ils ont fait preuve pendant la crise sanitaire.



CÉRÉMONIE : 18 médailles pour le 14 juillet



La cérémonie de la Fête nationale s'est tenue, à Cahors, le 13 juillet dernier. Michel Prosic, préfet du Lot, a pris part à cette cérémonie, avec le président du Conseil départemental, les parlementaires, le maire de Cahors et les chefs des services de l'État.

Après avoir notamment salué les troupes présentes sur la place François Mitterrand, et le drapeau du Corps départemental des Sapeurs pompiers, le préfet du Lot, le Lieutenant colonel Pierrard et le Colonel Drouet ont remis 19 médailles aux récipiendaires rassemblés pour l'occasion.

La Légion d'honneur a été remise à M. Ladislas Wrobleski.

La **Médaille Militaire** a été remise au Major Eric Iparraguirre, à l'Adjudant-chef Pierre Soulié, à l'Adjudant Denis Belen, à l'Adjudant Gérard Bisault, à M. Jean Lavergne et à M. Jacques Moncomblé.

La **Croix du Combattant** a été remise à M. Jérôme Mazurier, à M. Pierre Perissinotto et à M. Sergio Victoire.

La **médaille de la Défense nationale** échelon argent a été remise au Capitaine Thierry Pradal.

La médaille de Reconnaissance de la Nation a été remise à M. Jérôme Mazurier.

La **médaille de la Sécurité intérieure** échelon bronze a été remise à M. Patrick Delmas, à M. Michel Graulières, au Capitaine de Frégate Laurent Bouquin et au Lieutenant-colonel François Gairin.

Le **diplôme d'honneur de porte-drapeau** a été remis à M. Théo Ratier et à M. Hugo Soler.

Le Commandant Christian Vallon a été promu au grade de Lieutenant-colonel.



POLITIQUE DE LA VILLE : Quartiers d'été 2020



Le contexte particulier de la crise sanitaire a appelé à une attention soutenue aux quartiers prioritaires de la ville, notamment en termes de continuité éducative et de soutien aux associations de proximité.

Pour pallier le manque d'activités dans ces quartiers, pendant les vacances d'été, le plan "Quartiers d'été 2020" a été mis en place dès le début de la saison. Il vise également à lutter contre l'accroissement des inégalités sociales et territoriales, à prévenir les inicivilités et les actes de délinquance, et inclure les quartiers prioritaires dans la relance.

Six grands axes sont développés :

- les vacances apprenantes pour favoriser l'ouverture des enfants et assurer la continuité pédgaogique ;
- le renforcement de la présence des services publics et des professionnels de terrain;
- le rapprochement entre la population et les forces de sécurité ;
- la valorisation des actions de solidarité, dans le prolongement des dispositifs mis en place pendant la période de confinement ;
- la formation et l'emploi;
- l'amplification des dispositifs culturels et sportifs.

Un Comité de pilotage de ce plan s'est tenu, jeudi 9 juillet, à Terre Rouge, à Cahors, en présence du sous-préfet de Cahors, secrétaire général de la préfecture du Lot, des élus, des associations, des représentants du conseil citoyen...



64 suspensions administratives du permis de conduire en juin 2020



Dans chaque département, le préfet peut décider de <u>suspendre le permis de conduire</u> d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Juin 2020:



Chiffres non consolidés



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



















Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner de cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés

16/07/2020 16:17 9 sur 9